



Envoyé en préfecture le 30/09/2024  
Reçu en préfecture le 30/09/2024  
Publié le 01.10.2024  
ID : 077-217700517-20240926-2024\_042BRAY-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**Séance n°7 de l'année 2024 du Conseil Municipal**

Date de convocation : 17 septembre 2024	Date d'affichage : 17 septembre 2024	Membre en exercice : 19 Présents ou représentés : 16 Votants : 16	Nbre de délibérations : 16
--	---	---	----------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Alain CARRASCO, Maire de la Commune.

Etaient présents : CABOUSSIN Luc, RIOTTE Corinne, MUGOT Eric, PERRIN Olivier, JACSONT Geneviève, , MASSET Julien, DAUCHY Marie-José, RAIN Patrick, SPATHARAKIS, Isabelle, DUVERNEIX Catherine, KNIBBE Henri, SAUDRY Nadine

Pouvoir : Adeline DUSEAUX donne pouvoir à Julien MASSET, Céline LE BOZEC donne pouvoir à Catherine DUVERNEIX, Didier MARECHAL donne pouvoir à Nadine SAUDRY

Absents : Lucille DULPHY, Elsa CATALAN, Emmanuel MARCADET

Secrétaire de séance : Henri KNIBBE

**Délibération N° 2024/042**

**« Petites villes de demain » – Convention OPAH-RU mutualisée des communes de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly – Autorisation de signature de la convention**

Vu la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

Vu le programme national « Petites Villes de Demain » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021/027 du 27 mars 2021 portant convention d'adhésion de la Communauté de Communes Bassée Montois et de la Commune de Bray-sur-Seine au dispositif des Petites Villes de Demain ;

Vu la convention d'adhésion signée par la Communauté de Communes Bassée-Montois, l'Etat et la commune de Bray-sur-Seine le 22 juin 2021 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bray-sur-Seine n°2022/068 en date du 16 décembre 2022 approuvant le projet de territoire et autorisant signature de la convention-cadre ORT ainsi que tous documents s'y rapportant ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bray-sur-Seine n° 2023/047 en date du 24 juin 2023 portant choix d'un dispositif d'OPAH-RU multisites à mettre en œuvre sur une durée de 5 ans sur le périmètre du centre-bourg, à intégrer dans l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ;

Vu la signature de la convention cadre ORT entre l'Etat, le Préfet de Seine et Marne, par délégation, le Sous-préfet de Provins, la Communauté de communes Bassée-Montois, les communes de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly, en date du 28 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) en date du 13 août 2024 concernant le projet de convention d'OPAH-RU multisites ;

Vu le projet de convention OPAH-RU multisites pour Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly, ci-après annexé ;

Considérant que la Communauté de communes Bassée-Montois ainsi que les communes de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly sont engagées au côté de l'Etat dans une opération de revitalisation de territoire dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD) ;

Considérant les enjeux et objectifs d'amélioration de l'habitat ancien, issus de l'étude pré-opérationnelle habitat mutualisée réalisée par le cabinet SEGAT a fait ressortir la nécessité de mettre en place un programme d'actions communs pour les deux Petites Villes de Demain ;

Considérant que la commune de Bray-sur-Seine s'est positionnée sur le choix d'une procédure d'OPAH-RU pour porter sa stratégie d'accompagnement en faveur de la rénovation de l'habitat ancien et dégradé à échelle du centre-bourg ; que cette opération permettra d'accompagner les propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés situés dans le périmètre d'intervention, dans leurs projets de travaux de rénovation de l'habitat, sous certaines conditions et sera lissée sur 5 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** des membres présents et représentés

D'approuver le projet de convention d'OPAH-RU multisites 2024-2029 mutualisée pour Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly au sein de la Communauté de communes du Bassée-Montois, définis dans la convention-cadre OPAH-RU, ci-annexée ;

- D'approuver la définition du périmètre OPAH-RU de Bray-sur-Seine défini dans la convention OPAH-RU, ci-annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention OPAH-RU à intervenir ainsi que les avenants ultérieurs ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme décrit dans cette convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du projet d'opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Pour copie certifiée conforme

En mairie le 26 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

Henri KNIBBE



Le Maire,

Alain CARRASCO

